

Caroline Renold, Anne Laure Bandle, Marc André Renold  
Octobre 2019

## **Affaire Collection des indiens Waurà – Museum der Kulturen Basel, Penteadó Coelho Heirs et Museu de Arqueologia e Etnologia Universidade de São Paulo, indiens Waurà**

*Vera Penteadó Coelho – Museum der Kulturen Basel – Museu de Arqueologia e Etnologia Universidad de São Paulo – Waurà Indians/Indiens Waurà – Indigenous object/objet autochtone – Post 1970 restitution demands/demandes en restitution post 1970 – Negotiation/négociation – Settlement agreement/accord transactionnel – Legacy/legs – Cultural cooperation/coopération culturelle – Donation*

*Vera Penteadó Coelho, ethnologue brésilienne, a légué au Museum der Kulturen Basel sa collection d'objets culturels provenant de la communauté indienne Waurà. Suite à l'opposition des Waurà et du Museu de Arqueologia e Etnologia Universidade de São Paulo, le Musée de Bâle a entamé des négociations pour permettre à la collection de rester au Brésil. Huit ans plus tard, en 2008, la collection a été donnée au Musée de São Paulo. Le contrat de donation comprenait des clauses de coopération culturelle, une garantie d'accès à la collection pour les populations indigènes et la communauté scientifique, ainsi que la possibilité de transférer la collection dans un futur musée Waurà.*

*I. Historique de l'affaire; II. Processus de résolution; III. Problèmes en droit; IV. Résolution du conflit; V. Commentaire; VI. Sources*

CENTRE DU DROIT DE L'ART – UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PLATEFORME ARTHEMIS  
[art-adr@unige.ch](mailto:art-adr@unige.ch) – <https://unige.ch/art-adr>  
Ce matériel est protégé par le droit d'auteur.

## I. Historique de l'affaire

### Demande de restitution post 1970

- **2000: Décès de Vera Penteadó Coelho**, ethnologue brésilienne. Dans son testament, cette dernière lègue sa collection d'objets culturels provenant de la communauté des indiens Waurà et son patrimoine scientifique au *Museum der Kulturen Basel*<sup>1</sup>. La collection, d'une valeur de 90.000 dollars, était composée des recherches personnelles de l'ethnologue, de photos, de dessins et de peintures indigènes qui lui avaient été vendues par les Indiens Waurà, ainsi que d'objets traditionnels.
- **Juillet 2001: Le *Museum der Kulturen Basel* décide d'accepter l'héritage**<sup>2</sup>. L'institution était consciente que certains objets ne pouvaient pas être exportés en raison des règles relatives aux biens culturels, et ne s'attendait donc qu'à exporter les parties de l'héritage qui lui étaient autorisées. Cependant, au même moment, le musée a reçu une lettre de représentants des Indiens Waurà protestant contre l'exportation de la collection. Ils s'opposaient à ce que leur patrimoine culturel soit envoyé à l'étranger, loin d'eux et des futures générations<sup>3</sup>. Le *Museu de Arqueologia e Etnologia Universidade de São Paulo* contestait également le leg. L'institution affirmait que la collection devait rester au musée de São Paulo car Vera Penteadó Coelho avait été employée par ce dernier et que ses recherches avaient été partiellement financées par des fonds publics<sup>4</sup>.
- Revenant sur sa décision, le *Museum der Kulturen Basel* s'est prononcé en faveur du maintien de la collection au Brésil<sup>5</sup>.
- **Mai - juin 2003: Le *Museum der Kulturen Basel* rencontre les représentants des indiens Waurà, le Musée de São Paulo et la famille Penteadó Coelho.** Tous conviennent que le *Museu de Arqueologia e Etnologia* devait être le dépositaire final, car les Indiens Waurà n'avaient pas la capacité de conserver les objets<sup>6</sup>.
- **Juin 2003: Le *Museum der Kulturen Basel* a accepté l'héritage afin de respecter le testament de Vera Penteadó Coelho et de pouvoir aller de l'avant.** Comme solution provisoire, un contrat de prêt a été établi entre le *Museum der Kulturen* et le *Museu de Arqueologia e Etnologia*, afin que la collection puisse rester au Brésil.
- **2004: Les deux musées et les Indiens de Waurà, avec le soutien de la Direction du développement et de la coopération suisse, ont développé un projet de coopération**

<sup>1</sup> Voir Cultural Office, Department of Presidential Affairs, Canton of Basel-Stadt, Press Release, "Museum der Kulturen unterzeichnet Schenkungsvertrag mit Zukunftspotential," 22 septembre 2009, consulté le 15 janvier 2013, <http://www.medienmitteilungen.bs.ch/showmm.htm?url=2009-09-22-pd-003.htm>, 1.

<sup>2</sup> Voir Alexander Brust, "Don't be afraid of the Indians. A Case Study of Alternative Solutions for Restitution Claims of Brazilian Native People and State Institutions," *slides for a Workshop organised by the Basel Institute of Governance – Alternative Solutions to Restitution Processes*, 29 septembre 2009, 9.

<sup>3</sup> Voir reproduced letter addressed to the Museum der Kulturen in Brust, "Don't be afraid of the Indians," 10.

<sup>4</sup> Voir Alessandro Chechi, "Multi-Level Cooperation to Safeguard the Human Dimension of Cultural Heritage and to Secure the Return of Wrongfully Removed Cultural Objects," in *Cultural Heritage, Cultural Rights, Cultural Diversity, New Developments in International Law*, ed. Silvia Borelli and Federico Lenzerini (Netherlands : Martinus Nijhoff Publishers, 2012), 347.

<sup>5</sup> Voir Cultural Office, Department of Presidential Affairs, Canton of Basel-Stadt, "Museum der Kulturen unterzeichnet Schenkungsvertrag mit Zukunftspotential," 1.

<sup>6</sup> Voir Brust, "Don't be afraid of the Indians," 14.

- autour de la collection. L'objectif était de promouvoir l'échange de connaissances sur la thématique et de comprendre l'importance de la collection pour les Indiens Waurà<sup>7</sup>.
- Le *Museum der Kulturen*, le Département de la culture du canton de Bâle-Ville et l'Université de Bâle ont travaillé en étroite collaboration pour rédiger un contrat de donation permettant à la collection de rester au *Museu de Arqueologia e Etnologia* de São Paulo. Après avoir reçu une requête des Indiens de Waurà demandant de leur donner les photos et les dessins afin de créer leur propre musée Waurà, le *Museum der Kulturen* et le *Museu de Arqueologia e Etnologia* ont décidé d'interrompre le processus de donation pour examiner la proposition<sup>8</sup>. Le choix de faire un don au musée de São Paulo a cependant été poursuivi, et le contrat, prêt à être signé en 2006<sup>9</sup>.
  - **Juin 2008** : Le contrat de donation et de collaboration culturelle a été signé au Brésil par les deux musées, le représentant des Indiens de Waurà et un représentant de la famille Penteadó Coelho. Une future coopération tripartite a également été mise en place et des expositions ont été prévues avec les Indiens Waurà dans le parc de Xingu, en collaboration avec le *Museu de Arqueologia e Etnologia Universidade* de São Paulo et le *Museum der Kulturen* à Bâle<sup>10</sup>.

## II. Processus de résolution

### Négociation – Accord transactionnel

- Dès réception de la notification de l'opposition existante à l'héritage, le *Museum der Kulturen Basel* a immédiatement entamé des discussions avec le *Museu de Arqueologia e Etnologia* et les représentants des Indiens Waurà. Le Musée de Bâle ayant déclaré participer activement à la discussion sur la manière de traiter le patrimoine culturel des « autres »<sup>11</sup>, il était ouvert aux négociations, ce qui a été un facteur crucial pour résoudre le litige sans recourir à une procédure judiciaire.
- Il a fallu plusieurs rencontres en personne et un long processus de rédaction – huit ans – pour parvenir à un accord. Cela montre à quel point un tel processus de négociation peut être long et exigeant, même lorsque l'accord de toutes les parties est obtenu. En outre, il est important de noter que le *Museum der Kulturen Basel* a travaillé intensément avec le Département de la culture du canton de Bâle-Ville et l'Université de Bâle pour rédiger le contrat.

<sup>7</sup> Voir Alexander Brust, "Nur eine Frage der Ethik?" *Die Schweizer Museumszeitschrift* 6 (2011) 112, consulté le 15 janvier 2013, <http://www.museums.ch/assets/ebooks/museums-n6/index.html#/110/zoomed>.

<sup>8</sup> Voir Brust, "Don't be afraid of the Indians", 17.

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Voir Cultural Office, Department of Presidential Affairs, Canton of Basel-Stadt, "Museum der Kulturen unterzeichnet Schenkungsvertrag mit Zukunftspotential", 2.

<sup>11</sup> Voir Brust, "Don't be afraid of the Indians", 28.

### III. Problèmes en droit

#### Legs

- Vera Penteadó Coelho avait acheté les peintures à la communauté indigène. Il avait été décisif, pour cette dernière, le fait qu'apparemment l'ethnologue ait été une amie proche ainsi que sa promesse que la collection ne quitterait pas le pays<sup>12</sup>. Si la légalité du legs avait été analysée, il aurait pu être révélé qu'il violait les termes de la vente initiale.
- Il était clair pour toutes les parties que certains objets de la collection ne seraient pas autorisés à l'exportation, car ils constituaient un patrimoine culturel protégé<sup>13</sup>. Au Brésil, toutes les œuvres culturelles nécessitent un permis d'exportation, et l'exportation de spécimens uniques peut être interdite<sup>14</sup>. Même si le musée de Bâle avait bénéficié de l'héritage, cela n'aurait été que sur une partie des objets.
- Le musée de Bâle a renoncé à exercer son droit de conserver certains objets de la collection, car il considérait que les Indiens Waurà avaient le droit de jouir de l'ensemble de leur patrimoine culturel et que la collection faisait partie de l'histoire des sciences de São Paulo<sup>15</sup>.

### IV. Résolution du litige

#### Donation – Coopération Culturelle

- Tous les partenaires ont convenu, en 2003, que le musée de São Paulo était le lieu adéquat pour la collection, car les Indiens Waurà n'avaient pas la capacité logistique de préserver les objets. La solution adoptée a donc été de faire don de la collection au *Museu de Arqueologia e Etnologia Universidade* de São Paulo. L'accord tripartite garantissait aux Waurà et aux autres groupes indiens ainsi qu'au Musée de Bâle et aux autres chercheurs scientifiques l'accès à la collection<sup>16</sup>.
- En outre, le contrat prévoit, au cas où les Indiens Waurà créeraient leur propre musée à l'avenir, la possibilité de transférer la collection à ce musée<sup>17</sup>.
- L'accord établit également un partenariat privilégié pour les futurs prêts de la collection au *Museum der Kulturen Basel*<sup>18</sup>. En outre, parallèlement à la donation, les deux musées et les Indiens Waurà ont développé un projet de coopération, en réfléchissant sur le rôle de la collection pour la tribu Waurà<sup>19</sup>. Cela a encore renforcé

<sup>12</sup> Voir Brust, "Only a question of Ethic?" 112.

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> Art. 11 and 12 Brazil, Decree 6.734 of January 21, 1941 (Titre original: "Decreto n. 6.734, de 21 de janeiro de 1941"), consultable sur la base de données de l'UNESCO sur les législations nationales du patrimoine culturel, consultée le 16 janvier 2013, <https://fr.unesco.org/news/mise-jour-base-donnees-unesco-legislations-nationales-du-patrimoine-culturel>.

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Voir Brust, "Only a question of Ethic?" 112.

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> Voir Brust, "Don't be afraid of the Indians" 28.

<sup>19</sup> Voir Brust, "Only a question of Ethic?" 112.

les liens entre les acteurs et a offert des perspectives supplémentaires de coopération culturelle.

## V. Commentaire

- Ce cas de restitution est très intéressant, car il a combiné de manière très satisfaisante différents intérêts en jeu :
  - o le droit des peuples indigènes à jouir de leur patrimoine culturel ;
  - o les conditions suffisantes de conservation des objets culturels ;
  - o la nécessité d'accorder l'accès à la collection à la population indigène, au *Museum der Kulturen* et à la communauté scientifique au sens large.
- Selon Alexander Brust, conservateur du *Museum der Kulturen Basel*, la discussion en Suisse sur la Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels<sup>20</sup> et le Code de l'ICOM<sup>21</sup> a façonné la position adoptée par le *Museum der Kulturen Basel* dans cette affaire<sup>22</sup>. Le Musée de Bâle voulait parvenir à une solution consensuelle, satisfaisant tous les acteurs, et était donc enclin à négocier. De plus, le musée était conscient de son rôle d'acteur culturel et pas seulement de conservateur de la culture<sup>23</sup>. En d'autres termes, elle était consciente que pour les communautés indigènes telles que les Indiens Waurà, la préservation de leur patrimoine culturel va de pair avec l'objectif de défendre leurs droits en tant que communauté, et que les musées jouent un rôle important dans ce processus<sup>24</sup>.

## VI. Sources

### a. Doctrine

- Brust, Alexander. "Only a question of Ethic?" Original title: "Nur eine Frage der Ethik?" *Die Schweizer Museumszeitschrift* 6 (2011): 110-113. Consulté le 15 janvier 2013. <http://www.museums.ch/assets/ebooks/museums-n6/index.html#/110/zoomed>.
- Chechi, Alessandro. "Multi-Level Cooperation to Safeguard the Human Dimension of Cultural Heritage and to Secure the Return of Wrongfully Removed Cultural Objects." In *Cultural Heritage, Cultural Rights, Cultural Diversity, New Developments in International Law*, edited by Silvia Borelli and Federico Lenzerini, 347-368. The Netherlands: Martinus Nijhoff Publishers, 2012.

<sup>20</sup> Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels, 20 juin 2003, RS 444.1.

<sup>21</sup> Code de déontologie de l'ICOM pour les musées, version datée de 2006, consulté le 15 janvier 2012, <https://icom.museum/wp-content/uploads/2018/07/ICOM-code-Fr-web-1.pdf>.

<sup>22</sup> Voir Brust, "Only a question of Ethic?" 113.

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> Ibid.

## b. Législations

- Brazil. Decree No 6.734 of January 21, 1941. Available on the UNESCO Database of National Cultural Heritage Law. Consulté le 15 janvier 2013. [http://www.unesco.org/culture/natlaws/media/pdf/bresil/brazil\\_decreto\\_6734\\_21\\_01\\_1941\\_por\\_orof.pdf](http://www.unesco.org/culture/natlaws/media/pdf/bresil/brazil_decreto_6734_21_01_1941_por_orof.pdf).
- Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels, 20 juin, RS .444.1.

## c. Documents

- Brust, Alexander. “Don’t be afraid of the Indians. A Case Study of Alternative Solutions for Restitution Claims of Brazilian Native People and State Institutions.” *Slides for a Workshop organised by the Basel Institute of Governance – Alternative Solutions to Restitution Processes*. 29 septembre 2009.
- Code de déontologie de l’ICOM pour les musées, version datée de 2006. Consulté le 15 janvier 2013. <https://icom.museum/wp-content/uploads/2018/07/ICOM-code-Fr-web-1.pdf>.

## d. Médias

- Cultural Office, Department of Presidential Affairs, Canton of Basel-Stadt, Press release. “Museum der Kulturen unterzeichnet Schenkungsvertrag mit Zukunftspotential.” September 22, 2009. Consulté le 15 janvier 2013. <http://www.medienmitteilungen.bs.ch/showmm.htm?url=2009-09-22-pd-003.htm>.